



## Carte de 10 ans et le divorce

Par **khati**, le **17/12/2011** à **00:28**

Bonjour,

voilà je vous raconté mon histoire je me suis marié avec un homme handicapé mental moi je savais pas avant son problème il me passe la misère de misère il m'insulte sans arrêt les disputes tout les jours je suis marié avec lui le 25/02/2009 et j'ai rentré en France avec visa long séjour de 1 an après j'ai eu ma carte de séjour de 1 an après une autre carte de séjour de 1 an et la pour 25/02/2012 je fais 3 ans de mariage et mon mariage était célébré au Maroc normalement je dois faire le renouvellement pour mois de juillet pour ma carte de séjour le problème si que est ce que j'ai le droit d'avoir une carte de 10 ans cette année ou pas ? et si j'ai ma carte de résidence est ce que j'ai le droit de demander le divorce sachant que si pas mon but les papiers mais je ne peux pas revenir en arrière est si je divorce avec lui y a un risque de me retirer ma carte de séjour sachant que lui touche la Aah location d'un adulte handicapé et il est suivi par un psychologue voilà j'ai besoin de votre réponse s'il vous plaît je suis perdu je sais pas quoi faire je pleure pratiquement tous les jours merci

Par **chris\_idv**, le **05/07/2015** à **09:57**

Bonjour,

Vous avez 2 choix possibles pour rester en France

- Rester mariée et vivre avec votre époux : Vous conservez un titre de séjour vie privée et familiale
- Divorcer et obtenir un titre de séjour pour raison professionnelle auquel cas il faut faire un

travail fixe et un logement fixe.

Cordialement,